

Nantes, le 26 août 2015

N/Réf. : CODEP-NAN-2015-028269

Monsieur Daniel GAUDEN
La Hestriniais
22130 CORSEUL

Objet Inspection de la radioprotection du 21 août 2015
Appareil de détection de plomb dans les peintures
Identifiant de l'inspection (à rappeler dans toute correspondance) : INSNP-NAN-2015-0661

Réf. Code de l'environnement, notamment ses articles L.592-21 et L.592-22
Code de la Santé publique, notamment ses articles L.1333-17 et R.1333-98

Monsieur,

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), en charge du contrôle de la radioprotection en France, est représentée à l'échelon local en Bretagne et Pays de la Loire par la division de Nantes. Dans le cadre de ses attributions, la division de Nantes a procédé à une inspection de la radioprotection à votre domicile le 21 août 2015.

Cette inspection a permis de constater que vous n'exerciez plus votre activité mais que vous déteniez toujours un appareil de détection de plomb dans les peintures contenant une source radioactive scellée de Cadmium-109 d'une activité nominale de 370 MBq sans disposer de l'autorisation requise au titre du code de la santé publique.

En effet, l'autorisation enregistrée sous le numéro T220278 et référencée DEP-NAN-1723-2008 du 11 décembre 2018 vous permettant **de détenir** et d'utiliser un appareil contenant une source radioactive pour la détection de plomb dans les peintures est échue depuis le 17 juin 2013.

Je vous demande de me transmettre une copie de l'attestation de reprise de la source par le fournisseur pour le **30 septembre 2015 au plus tard**.

A défaut, je dresserai procès-verbal pour ce délit, lequel, conformément à l'article L.1337-5 du code de la santé publique, est punissable d'un an d'emprisonnement et d'une amende de 15 000 Euros pour le fait d'exercer une activité (détention) mentionnée à l'article L.1333-1 sans être titulaire de l'autorisation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, monsieur, l'expression de ma considération la plus vigilante.

Pour le Président de l'ASN et par délégation,
Le chef de division,
Signé :

Pierre SIEFRIDT

